



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 12 octobre 2020

Date d'affichage : 13 octobre 2020

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au complexe sportif à Aigueperse.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Stéphane CHABANON

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Roland GENESTIER, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Luc CHAPUT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-117 : CULTURE : VALIDATION D'UNE AIDE A UNE MANIFESTATION D'ENVERGURE
POUR L'ANNEE 2020-2021

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Monsieur le Vice-Président expose que lors de sa séance du 5 décembre 2017, le conseil communautaire a validé un dispositif de soutien aux manifestations d'envergure communautaire.

Ce dispositif s'adresse aux associations proposant une manifestation communautaire d'envergure et dont l'action répond aux critères suivants qui ne sont ni exhaustifs, ni exclusifs:

- le rayonnement des projets à l'échelle de la communauté de communes,

- des manifestations s'intégrant dans la programmation existante,
- des prestations de qualité et innovantes pour le territoire,
- des manifestations qui favorisent les partenariats,
- des manifestations qui favorisent l'accès aux arts et à la culture,
- des manifestations qui favorisent l'attractivité de la communauté de communes Plaine Limagne et en être les ambassadeurs,
- des manifestations qui font preuve d'une bonne rigueur (gestion budgétaire).

Sur la base de ces critères, la commission Culture et Lecture Publique est chargée de proposer au conseil communautaire les manifestations soutenues annuellement, ainsi que les montants de subvention.

Il est rappelé que le montant de l'enveloppe voté au BP 2020 est de 25 000 €. Le montant plafond attribué a été fixé jusqu'à 40 % des dépenses éligibles effectivement réalisées, avec un plafond de subvention de 5 000 €.

Un premier appel à projet a été lancé le 2 septembre 2019. Suite à la crise sanitaire, l'enveloppe des aides attribuées aux manifestations maintenues s'élève à 4 416,08 €. Les candidatures reportées à l'année 2021 représentent une enveloppe financière d'environ 16 000 €. Les associations devront de nouveau candidater lors d'un prochain appel à candidature.

Un deuxième appel à candidature a été lancé le 20 février 2020. Les associations qui ont candidaté ont toutes annulé leur manifestation, à l'exception du Trail Pralines et Massepains.

Les élus de la commission Culture et Lecture publique ont examiné la candidature de l'association et proposent de valider la manifestation retenue et le montant de subvention attribué suivant :

Manifestation	Association	Budget prévisionnel éligible	Montant subvention proposé au conseil	%
Trail Pralines et Massepains	AS Effiatoise	4 130 €	1 000 €	24 %
Montant total des subventions				5 416,08 €

La prochaine édition de cette manifestation aura lieu le 17 janvier 2021. La manifestation est coorganisée avec le FCNL : l'AS Effiatoise a déposé la demande de subvention puisqu'elle a en charge la partie administrative et financière (dossier administratif, gestion comptable, assurances...); le FCNL intervient sur le terrain avec ses nombreux bénévoles (traçage, sécurisation des parcours, tenue des ravitaillements...)

Les autres candidatures ne sont pas instruites puisque les manifestations sont reportées en 2021 et feront l'objet du prochain appel à candidature.

Suite à l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Après avis favorable des élus de la commission Culture et Lecture Publique, lors de sa réunion du 15 septembre 2020,

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**


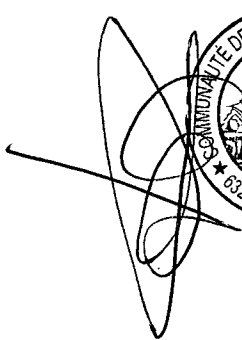
- de valider le montant de l'aide attribuée,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'association, ainsi que les avenants et tout document afférent à cette affaire.
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2020.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 21/10/2020
Le Président,



Official seal of the Communauté de Communes Plaine Limagne, Aigueperse. The seal is circular with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINES LIMAGNE" around the top and "63280 AIGUEPERSE" around the bottom. In the center is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a star above. The seal is partially obscured by a large, stylized signature.

Le Président,

Claude RAYNAUD



Official seal of the Communauté de Communes Plaine Limagne, Aigueperse. The seal is circular with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINES LIMAGNE" around the top and "63280 AIGUEPERSE" around the bottom. In the center is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a star above. The seal is partially obscured by a large, stylized signature.